

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4461

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau potable et assainissement en pays Bezanozano,
Madagascar - Convention avec l'association les Amis du Musée de l'Abeille d'Opale-Humanité
Madagascar - Subvention

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Roche

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziyani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziyani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Hugué, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4461**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Adduction d'eau potable et assainissement en pays Bezanozano, Madagascar - Convention avec l'association les Amis du Musée de l'Abeille d'Opale-Humanité Madagascar - Subvention**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau (ex CGE) et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg, en 2002, de *réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015* et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Le projet porté par l'association les Amis du Musée de l'Abeille d'Opale-Humanité Madagascar, située 923, rue Nationale 62140 Bouin-Plumoisson, vise l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des communes rurales d'Antanidrita et de Mandialaza (15 000 habitants) dans la région de Bezanozano à Madagascar (120 kilomètres de Tananarive). Dans cette zone enclavée, les habitants ne disposent d'aucune alimentation en eau potable et s'approvisionnent dans les rivières.

La subvention sollicitée au Fonds eau correspond à la réalisation d'une action pilote du projet sur un quartier de 500 habitants de la commune d'Antaniditra : construction de cinq puits à pompes à main, construction de 200 latrines et réalisation de campagnes d'éducation et de sensibilisation à l'hygiène et à la gestion des équipements.

Le projet s'intègre dans le contexte de décentralisation du secteur de l'eau à Madagascar et associe fortement la commune d'Antaniditra qui a participé à l'élaboration du dossier.

Le comité de pilotage paritaire du Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau a donné son accord pour l'octroi d'une subvention de 20 000 € pour la réalisation de cette action pilote. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 7 000 €, Veolia eau apportant 13 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi dite Oudin-Santini en date du 9 février 2005 ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet adduction d'eau potable et assainissement en pays Bezanozano (pilote), à Madagascar.

2° - Décide d'attribuer une subvention d'équipement de 7 000 €, au titre de l'année 2007, à l'association les Amis du Musée de l'Abeille d'Opale-Humanité Madagascar, dont le siège est situé à Bouin-Plumoisson.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention de financement à intervenir entre la Communauté urbaine et ladite association.

4° - La dépense qui en résultera pour la Communauté urbaine, à savoir une subvention d'investissement de 7 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2007 - article 674 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,